

LE BRUIT

Situations de travail :

Utilisation de machines et outils portatifs.

Conseils & actions :

- Favoriser la prévention collective contre le bruit, l'entretien et le remplacement des machines bruyantes.
- Veiller à l'entretien et au réglage, si possible éloigner les salariés des groupes aspirants et compresseurs, pour une prévention individuelle faire porter des protections auditives adaptées.

LES GESTES REPETITIFS, MANUTENTION ET POSTURES

Situations de travail :

Gestes répétés, efforts et port de charge en position agenouillée ou accroupie, manutention lourde ou répétée.

Conseils & actions :

- Favoriser l'aide mécanique à la manutention.
- Evaluer l'intensité de la manutention.
- Favoriser les bonnes pratiques de manutention, la polyvalence des tâches.
- Informer et former les salariés.



LES VIBRATIONS

Situations de travail :

Utilisation de machines-outils tenues à la main et notamment les machines alternatives (ponceuses vibrantes, scies sauteuses), conduite d'engins.

Conseils & actions :

- Utiliser des outils plus légers munis de poignées ergonomiques anti-vibratiles ou des gants adaptés.
- Privilégier les sièges anti-vibratiles pour les camions et les engins.
- Procéder à leur entretien régulier.



LES RISQUES DES METIERS DU BOIS SUR LA SANTE DE VOS SALARIES

Tous les travailleurs du bois, quel que soit leur statut professionnel (élèves des lycées d'enseignement professionnel, apprentis, salariés du secteur public ou privé, artisans) sont concernés par les risques sur leur santé.

Les poussières de bois viennent au deuxième rang des agents cancérigènes professionnels, derrière l'amiante, en termes de nombre de cancers induits et reconnus en maladie professionnelle.

Afin de gérer les risques liés aux métiers du bois, il est important de réduire l'empoussièrement au poste de travail et d'informer salariés et employeurs.

Les métiers du bois comportent l'utilisation de produits CMR (Cancérigènes et/ou Mutagènes et/ou Reprotoxiques), pour lesquels la réglementation du travail prévoit une surveillance médicale renforcée et une prévention adaptée.

Employeur, cette brochure, rédigée pour vous par des médecins du travail, au sein du service pluridisciplinaire, vous est destinée. Elle recense les principaux risques des métiers du bois et les symptômes auxquels vous devez être attentif. Elle vous procure des conseils concrets pour la santé et la sécurité de vos salariés : comportements adaptés, gestes et postures, recommandations pour le bon usage du matériel et des produits chimiques...

Ne pas manger, boire ou fumer, sur les lieux du travail

VALORISONS LE CAPITAL SANTE DE VOTRE ENTREPRISE

VOTRE MEDECIN DU TRAVAIL AU SEIN DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

AMETRA06

2-4 Rue Jules Belleudy - 06200 NICE

Tel : 04 92 00 24 70

Fax : 04 93 55 11 46

administratif@ametra06.org

www.ametra06.org

PREVENTION | CONSEIL | ACCOMPAGNEMENT | SUIVIS MEDICAUX | FORMATIONS

Retrouvez toutes nos éditions sur www.ametra06.org



LA SANTE AU TRAVAIL



LES RISQUES DES METIERS DU BOIS

PREVENTION | CONSEIL | ACCOMPAGNEMENT | SUIVIS MEDICAUX | FORMATIONS

COLLECTION METIERS & RISQUES

Retrouvez toutes nos éditions sur www.ametra06.org



PENSEZ A SIGNALER A VOTRE MEDECIN DU TRAVAIL SI VOS SALARIES SONT EXPOSES AUX RISQUES SUIVANTS ET A LES INTEGRER AU DOCUMENT D'EVALUATION DES RISQUES (DUER)

Attention, cette liste de risques n'est pas exhaustive...

LES POUSSIERS DE BOIS

Votre démarche : Etablir les Fiches de Prévention des Expositions, à remettre au salarié à son départ de l'entreprise avec le concours du médecin du travail, pour bénéficier d'un suivi consécutif à l'exposition.



Situations de travail :

Manipulation, traitements et usinage des bois et tous travaux exposant aux poussières de bois. Sciage, ponçage, fraisage, rabotage, perçage et travaux effectués dans ces locaux et tous travaux effectués dans les locaux où sont usinés les bois.

Conseils & actions :

- Aspiration des machines centralisée, tables aspirantes, outils à aspiration intégrée.
- Disposer d'un aspirateur d'atelier à filtre absolu.
- Interdire l'utilisation des brosses, soufflettes et balais.
- Procéder aux mesurages atmosphériques obligatoires.
- Etablir des Fiches de Prévention des Expositions, à remettre au salarié à son départ de l'entreprise.
- Fournir les EPI adaptés (masques FFP2 ou FFP3, vêtements de travail spécifiques) et veiller à ce qu'ils soient portés.



LES PRODUITS CHIMIQUES

Votre démarche : Demander les Fiches de Données de Sécurité pour TOUS les produits chimiques. Prioriser les risques, transmettre un exemplaire de la FDS au Médecin du Travail. Etablir les Fiches de Prévention des Expositions, à remettre au salarié à son départ de l'entreprise avec le concours du médecin du travail, pour bénéficier d'un suivi consécutif à l'exposition.

LES DERIVES DU FORMOL, L'ACIDE CHROMIQUE ET SES DERIVES, BENZENE, TOLUENE ET XYLENES

Situation de travail :

Travaux de collage, travaux de vernissage d'ébénisterie (mise à la teinte des bois), emploi de vernis, peintures, colles renfermant du benzène (il est interdit de commercialiser des solvants contenant plus de 0,1% de benzène), toluène ou xylène.



Conseils & actions :

- Lire la composition du produit utilisé.
- Lire l'étiquetage (nocif).
- Lire la phrase de risque (ancien étiquetage R45 ou R49, actuellement H350, H350i).
- Obtenir les Fiches de Données de Sécurité.
- Rechercher la substitution si l'activité ne peut pas être supprimée.
- Limiter le nombre de salariés exposés.
- Informer et former les salariés.
- Installer un système de ventilation efficace, à défaut, faire porter un masque adapté.

ISOCYANATES ORGANIQUES, PENTACHLOROPHENOL ET SES DERIVES



Situation de travail :

Application de vernis polyuréthane, utilisation de colles polyuréthanes, trempage du bois ; empilage du bois fraîchement traité ; pulvérisation du produit de traitement, lutte contre les xylophages : traitement des charpentes.

Conseils & actions :

- Lire la composition du produit utilisé.
- Lire l'étiquetage (irritant, caustique).
- Lire la phrase de risque.
- Obtenir les Fiches de Données de Sécurité.
- Adopter un système de ventilation efficace, à défaut ventiler.
- Faire porter un masque adapté, des gants, des lunettes...
- Maintenir une ventilation efficace de la cabine.

LES RISQUES D'ACCIDENTS PREPONDERANTS AUX METIERS DU BOIS



LE RISQUE D'INCENDIE OU RISQUE ATEX (ATmosphère EXplosive)



Situations de travail :

Poussières et produits chimiques volatiles, en cas d'utilisation d'outils ou de machines électriques non ATEX.



Conseils & actions :

- Essayer de supprimer les sources d'incendie et la propagation de l'inflammation.
- Identifier le risque ATEX, procéder au zonage et à la signalisation des zones ATEX grâce au symbole suivant : 
- Fournir les équipements de sécurité.

LE RISQUE DE BLESSURES ET DE CHUTES

Situations de travail :

Tous outils et machines.

Conseils & actions :

- Entretien et vérification du matériel.
- Affichage des numéros d'urgence, SOS mains, formation et recyclage des secouristes.
- Pharmacies régulièrement réapprovisionnées en entreprise et dans les véhicules.

LE RISQUE ELECTRIQUE

Situations de travail :

Tous outils et machines.

Conseils & actions :

- Vérification des installations et des machines par des organismes habilités.
- Habilitation conforme du personnel amené à intervenir.

LE RISQUE ROUTIER



Situation de travail :

Conduite de véhicule professionnel. Etre en possession de son permis VL ou PL ou CACES.

Conseils & actions :

- S'assurer que les salariés possèdent leur permis VL ou PL ou CACES.
- Entretien régulièrement les véhicules.
- Vérifier l'éclairage, la présence des triangles de pré-signalisation, des vêtements luminescents, d'une trousse de secours.
- Respecter les règles de circulation, interdire le téléphone portable, prendre en compte les remarques des salariés après l'utilisation du véhicule.

LES RISQUES DES CHANTIERS



Situation de travail :

Travaux en hauteur, manutention, interventions sur des installations électriques.

Conseils & actions :

- Veiller à la conformité du matériel et des machines.
- Favoriser les aides à la manutention.
- Ne faire intervenir sur les installations électriques que des salariés habilités.
- Coordination sécurité nécessaire (plan de prévention).

LE TRAVAIL SUR ECRAN

Situations de travail :

Meubles de bureau avec écrans de visualisation, métrage, devis, facturation, comptabilité... machines automatisées.

Conseils & actions :

- Bonne ergonomie du poste de travail, écran de bonne qualité, siège adapté.
- Faire adopter une bonne posture.

